

Le silencieux

LE GÉNIE se reconnaît à ce qu'il sent mauvais. Le grand Edison n'a-t-il pas dit : « Le génie est fait de 1 % d'inspiration et de 99 % de transpiration » ?

Si l'on veut à tout prix que règne la paix dans le monde, commençons par fusiller tous les militaires.

J'ai peine à croire que Dieu ait créé l'Homme. Ne se serait-il pas contenté de lui procurer les matériaux pour qu'il se fasse lui-même ?

ALBERT BRIE

AU SOMMAIRE

L'ÉCOLE MILIEU DE VIE

Au moment où s'élargit au Québec le débat sur la qualité de l'éducation — nous sommes à moins de deux mois des États généraux — LE DEVOIR publie aujourd'hui un supplément de 20 pages qui rend compte de la vie qui foisonne dans les écoles du Québec. « L'école, milieu de vie », tel est en effet le thème de ce cahier spécial. On y lira de nombreux reportages préparés tant par des journalistes de la maison que par des collaborateurs chevronnés.

ÉCONOMIE

JANVIER PRÉSAGE DE BONS RÉSULTATS POUR L'IMMOBILIER EN 1986

Les statistiques de l'activité résidentielle de la région de Montréal publiées hier par la Chambre d'immeuble de Montréal annoncent une bonne année 1986. Le vice-président de la Chambre, M. Gérard Carignan, ne croit pas qu'il y ait lieu d'être pessimiste en ce moment, mais l'évolution des taux d'intérêt depuis quelques semaines marque un point d'interrogation.

Page 11

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les observateurs américains ont déjà relevé des irrégularités aux Philippines

MANILLE (AFP) — Toutes les forces armées philippines ont été placées en état d'alerte maximum pour surveiller le déroulement des élections présidentielles philippines, aujourd'hui, alors que le chef d'une délégation d'observateurs américains, le sénateur Richard Lugar, a déjà fait état d'irrégularités qui pourraient avoir un impact sur les résultats du vote. (Voir autres informations page 5)

Quelques heures avant le début du scrutin, qui s'ouvre pour un peu plus de 26 millions de Philippines, ce matin, l'opposition, conduite par Mme Corazon Aquino, a déjà dénoncé des actes de violence et des pressions physiques pour contraindre ses sympathisants à voter en faveur du président sortant Ferdinand Marcos.

L'UNIDO, la coalition de l'opposition, a annoncé hier qu'un de ses responsables locaux, M. Eugenio Coloma, avait été tué par des membres des forces para-militaires à Buguey,



C. Aquino



F. Marcos

une ville de la province de Cagayan, au nord de l'archipel philippin, et le porte-parole de Mme Aquino, M. René Saguisag, a indiqué que des faux bulletins de vote en faveur du président Marcos avaient été repérés en différents endroits, notamment dans l'île de Mindanao, au sud des Philippines.

Selon l'opposition, des violences et des pressions physiques contre les partisans de Mme Aquino ont surtout été enregistrées dans la province de Tarlac, dont elle est originaire, au centre des Philippines.

Le numéro deux de l'armée philippine, le général Fidel Ramos, a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, que l'ensemble des forces armées du pays, soit environ 250,000 hommes, avaient été placées en état d'alerte maximum, car des attaques de la guérilla communiste sont, selon lui, prévues dans 65 des 74 provinces du pays. Les quelque 90,000 membres des forces para-militaires et de la police ont également été mobilisés pour la surveillance du scrutin.

Hier, selon l'agence de presse philippine PNA, un guérillero communiste a été tué par la police qui repoussait une attaque de la guérilla contre la mairie de Villa Verde, dans la province de Nueva Vizcaya.

Alors que des violences électorales et des tentatives de fraude lors du vote ou au moment des opérations de décompte sont attendues, le chef de la délégation de vingt observateurs américains des opérations électorales, le président de la Commission des

affaires étrangères du Sénat, le sénateur républicain Richard Lugar, a déclaré hier à Manille qu'il avait déjà eu communication d'irrégularités avant le vote. Nous sommes critiques, mais nous espérons que le processus démocratique pourra se dérouler, a ajouté le sénateur Lugar. Il a par ailleurs fait l'éloge du NAMFREL, une organisation catholique non-officielle de surveillance du scrutin, qu'il a qualifiée d'organisation remarquable.

NAMFREL, qui a mis sur pied une opération de décompte par ordinateur parallèlement au décompte officiel, estime pouvoir donner les premiers résultats pour la capitale à 18h locales, soit trois heures après la clôture du scrutin. L'organisation catholique, qui disposera de 500,000 volontaires répartis dans les 90,000 bureaux de vote de l'archipel, espère pouvoir donner 85 % des résultats nationaux dans les 48 heures.

La commission officielle des élections

Voir page 10: Élections

Ottawa n'a reçu aucune demande du président haïtien

OTTAWA — Le président à vie d'Haïti, M. Jean-Claude Duvalier, ne se verrait pas accorder de traitement de faveur s'il voulait chercher refuge au Canada et il devrait se conformer aux politiques canadiennes en matière d'immigration.

C'est ce qu'indiquait hier M. Sean Brady, le porte-parole du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, tout en soulignant que le dictateur haïtien n'avait encore tenté aucune démarche auprès des autorités canadiennes.

Alors qu'on rapporte que Jean-Claude Duvalier a entrepris des démarches qui se sont révélées vaines auprès de certains pays, on rappelle qu'au Canada la notion d'asile politique n'existe pas. Et selon M. Brady, des démarches en ce sens par le dictateur ne seraient

pas considérées comme bienvenues par le Canada.

Il n'y aurait que deux façons pour Jean-Claude Duvalier d'entrer au Canada. Il faudrait qu'il demande soit un statut d'immigrant, soit un statut de réfugié. Dans les deux cas, il faudrait normalement qu'il loge sa demande auprès d'une ambassade canadienne et attende les autorisations nécessaires pour entrer au Canada. Tout citoyen d'Haïti a besoin d'un visa pour entrer au Canada. Dans le cas d'une demande d'immigration, l'examen de la demande se ferait dans un tel cas au niveau ministériel et on laisse entendre qu'il y aurait fort peu de chances qu'une telle demande soit agréée.

Dans le cas d'une demande de statut de réfugié, la seule façon pour lequel il pourrait avoir le dictateur d'imposer sa présence serait d'entrer illégalement au Canada et de requérir alors le statut de réfugié.

Voir page 10: Duvalier

L'ACQUISITION DE T.-M. PAR POWER CORPORATION

IV. Deux décennies de vains débats



Trois mois avant le dépôt de la requête, le cabinet conservateur et le ministre des Communications, M. Marcel Masse, ont levé le dernier obstacle au projet de Power.

LAURENT SOUMIS

AU COURS des dix-sept dernières années, les multiples rapports, commissions parlementaires et sénatoriales, débats, projets législatifs, poursuites judiciaires, et les dizaines de millions de dollars que les gouvernements y ont investis, ne sont guère parvenus à freiner sensiblement la concentration des entreprises de presse canadiennes et québécoises aux mains de quelques géants financiers.

Si l'on excepte l'échec de la tentative d'achat du Soleil, en 1974, par le groupe Desmarais, rien n'a jamais coupé l'appétit aux gargantuaux canadiens des communications.

Le premier débat s'engage en juillet 1967 avec l'acquisition de La Presse par la Corporation des valeurs Trans-Canada de M. Paul Desmarais.

Le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, réclame alors une commission d'enquête sur la presse quotidienne. Trois des onze quotidiens francophones du Québec sont déjà passés sous le giron du tandem

Jacques Francoeur-Paul Desmarais.

L'Union canadienne des journalistes de langue française et l'Alliance canadienne des journalistes proposent plutôt une enquête non-gouvernementale.

En novembre 1968, le tandem acquiert quatre autres journaux. Issu de la presse hebdomadaire, M. Pierre Péladeau donne à réfléchir en entrant de plain-pied sur le marché des quotidiens.

À l'Assemblée nationale, le jeune journaliste et député libéral Yves Michaud obtient du gouvernement unioniste la convocation d'une commission parlementaire spéciale, le 7 mai 1969.

Au début de 1969, la nouvelle Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ) prône l'institution d'un organisme quasi-judiciaire chargé de réglementer les transactions. La Commission parlementaire penche en faveur d'un organisme de surveillance.

Le président de la commission, le ministre Jean-Paul Cloutier, estime qu'un organisme comme le Conseil de presse, qui sera créé en 1973,

Voir page 10: Débats

PROCHAIN SOMMET FRANCOPHONE: MULRONEY CONCÈDE À BOURASSA

Après Paris, la ville de Québec

PIERRE O'NEILL

Ottawa a fini par céder aux pressions du gouvernement Bourassa et il consent à ce que le prochain Sommet des pays francophones se tienne à Québec.

Cette volte-face a été rendue publique par le premier ministre Mulroney, lui-même, qui a déclaré son intention de proposer que le prochain Sommet de la francophonie se tienne dans la ville de Québec.

Conférencier au déjeuner-causerie du Conseil des relations internationales de Montréal, M. Mulroney a promis d'unir sa voix à celle du premier ministre Bourassa, qui profitera de l'intervention du Québec à la séance de clôture du Sommet de Paris, pour lancer officiellement l'invitation aux 40 pays francophones du monde.

Le changement soudain d'attitude de M. Mulroney dans ce dossier surprend d'autant plus que les négociations devaient se poursuivre encore toute la journée d'hier à Montréal et qu'une nou-

velle rencontre des hauts fonctionnaires des deux gouvernements était prévue pour le début de l'après-midi. Mise de l'avant par le premier ministre Bourassa, l'idée de tenir le prochain sommet de la francophonie à Québec avait d'abord été fort mal accueillie par Ottawa. Après s'y être formellement opposé, M. Mulroney a ensuite tenté de faire accepter Montréal comme, proposition de compromis. Mais M. Bourassa a refusé de céder, déterminé qu'il était de profiter du Sommet de Paris pour faire la promotion de son projet et convaincre les leaders des autres pays francophones. Il était déjà assuré de l'appui de M. François Mitterrand, qui souhaite que le prochain sommet se tienne à la veille des élections présidentielles françaises. En se ralliant hier, M. Mulroney a néanmoins voulu s'arroger le crédit de ce revirement: « Je suis fier d'avoir été l'un des artisans de ce déblocage qui donne aux francophones canadiens un accès longtemps inespéré à un sommet de la francophonie ».

Ce discours sur le thème de la francophonie, et dont de larges extraits paraissent en page 9, le

Voir page 10: Sommet



M. Brian Mulroney

Wilson défendra le dollar

LE TAUX PRÉFÉRENTIEL ATTEINT 12.25 % (page 11)

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — La Banque du Canada et le ministre des Finances, Michael Wilson, ont conjugué leurs efforts hier pour défendre vigoureusement le dollar canadien qui clôturait hier à 0.7112 cents US, en hausse de sept dixièmes de cent.

Cette remontée du dollar est surtout due à la décision de la Banque du Canada de hausser de près de trois-quart de points (0.67) son taux d'escompte qui se situe maintenant à 11.47 %. Cela a pu aussi être le fait de l'engagement ferme pris hier par M. Wilson de défendre vigoureusement le dollar canadien.

Faisant une déclaration ministérielle aux Communes, le ministre des Finances, a reconnu implicitement que le gouvernement avait tardé à réagir, affirmant que « les spéculations négatives sur le dollar canadien sont allées trop loin ». Le gouvernement est prêt, a-t-il dit, à « utiliser ses réserves de devises pour intervenir



M. Michael Wilson

aussi agressivement qu'il le faudra pour contrecarrer les pressions spéculatives sur le dollar ».

S'il a voulu ainsi mettre en garde les spéculateurs, le ministre a aussi cherché à se faire rassurant à l'endroit des investisseurs. Le gouvernement canadien

poursuivra sa politique de redressement des finances publiques et le déficit dans le prochain budget sera réduit, a-t-il promis à ceux qui doutent de la volonté du gouvernement Mulroney de faire un effort sérieux en ce sens. Le budget sera présenté comme prévu dans la dernière semaine de février, a-t-il assuré, sans pour autant préciser le jour.

La situation économique canadienne ne justifiait pas le mouvement spéculatif qu'a connu le dollar ces derniers jours, croit M. Wilson. Il cite à cet effet une inflation stable à 4 % depuis 19 mois, une productivité à la hausse et une croissance du PNB canadien supérieure de deux points à celle du PNB américain. Le flux des capitaux à long terme a été favorable en 1985.

Certes le compte courant de la balance internationale des paiements enregistre un léger déficit, mais cela ne devrait pas influencer la valeur de notre monnaie. En période de reprise, cela est normal. La chute des prix du pé-

Voir page 10: Dollar

Le Sommet sera plus technologique que « politique »

LISE BISSONNETTE

Pour éviter les récifs politiques où pourrait s'échouer le premier « Sommet de la francophonie », qui réunira une quarantaine de chefs d'États et de gouvernements à Paris du 17 au 19 février, la réunion se consacrera surtout aux problèmes de développement au sens large avec un très fort accent sur la technologie, la science et les communications. Ces sujets occuperont « les trois quarts du temps de la conférence », révèle un document interne du gouvernement du Québec, qui travaille actuellement en « sherpa », avec une dizaine de pays, à la mise au point de l'ordre du jour de la rencontre.

Des sources proches de la conférence affirment d'ailleurs que, sauf une résolution générale contre l'apartheid en Afrique du Sud, et une tête de chapitre sur « les droits de l'homme », le sommet évitera tout « sujet chaud », et même celui brûlant d'Haïti, qui pourrait jeter un froid sur les délibérations.

Selon le document préparatoire dont LE DEVOIR a obtenu copie, le Québec sera le « chef de file » sur trois sujets: l'énergie (énergies nouvelles et renouvelables), l'informatique en français et en particulier les logiciels, le transfert et la gestion ou l'application de l'information scientifique. Ce sont des « secteurs porteurs d'a-

venir », se réjouissent les auteurs du document.

Le « chef de file », selon le vocabulaire que ce sommet emprunte constamment à l'alpinisme, est celui qui prépare les documents de base sur un point ou l'autre de l'ordre du jour. Une dizaine de gouvernements participants ont offert de s'y mettre.

Le Québec déposera des « notes », à titre d'intervenant complémentaire, sur une douzaine d'autres thèmes qui donnent aussi une bonne idée du ton de la rencontre. Ce sont: les droits de l'homme, la crise du multilatéralisme, la situation de l'agriculture dans les pays du Sud, le commerce international, la formation technique et professionnelle et le transfert des technologies, l'agro-alimentaire, les communications et l'avenir des cultures, les industries de la langue, l'écrit (les français scientifique et technique), le français dans les organisations et les réunions internationales, l'état et l'avenir des institutions de la francophonie, l'enseignement du français dans les pays non francophones.

Certains de ces sujets semblent dépasser la compétence constitutionnelle du gouvernement provincial, qui a convenu avec Ottawa de laisser à la délégation fédérale les interventions touchant la politique internationale. Mais on les abordera, pour les droits de l'homme et l'agriculture par exemple, surtout

Voir page 10: Virage

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Débats

pourra jouer ce rôle. Mais, le régime Bertrand vit ses dernières heures et le Parlement est dissous. Le nouveau gouvernement Bourassa relie les recommandations aux obligations et n'ose pas instituer des normes sur la concentration.

À la demande de la FPJQ, le ministre des Communications, Jean-Paul L'Allier, convoque une nouvelle commission pour le 2 février 1971. Après deux ans de travaux, la commission et son rapport sombrent dans l'oubli.

En 1970, une commission royale d'enquête, présidée par le sénateur Keith Davey, s'inquiète à Ottawa du fait que les grands groupes contrôlent déjà les deux tiers des médias québécois, alors qu'ailleurs au pays, ils n'étendent leur emprise que sur la moitié des organes d'information.

Les commissaires estiment que « la concentration de la propriété est rendue à un point où une certaine intervention de l'État est désirable et nécessaire pour mettre fin à la loi des fauves ».

« Notre pays ne devrait jamais tolérer que l'intérêt public, dans un domaine aussi essentiel que l'information, soit à la merci de la cupidité ou du bon vouloir d'un groupe extrêmement privilégié d'hommes d'affaires », écrivent-ils.

Ils penchent pour un organisme apte à statuer sur la vente des journaux. Publié en pleine crise d'octobre, leur rapport n'est pas retenu par le cabinet Trudeau.

En 1973, la tentative d'achat du Soleil de Québec par M. Pierre Desmarais relance le débat sur la scène québécoise. Le nouveau propriétaire du Montréal-Matin veut stopper la progression de son rival Pélaud.

Dans la tourmente, le premier ministre Bourassa déclare qu'il y a là « un seul qui semble peu acceptable de dépasser » et impose un moratoire.

M. Desmarais renonce finalement à son droit d'achat en faveur d'un ancien associé, M. Jacques Francoeur, avec qui il conserve pourtant d'importantes relations d'affaires.

Ce dernier s'indigne d'être vu comme « un prête-nom ». Une commission parlementaire spéciale le reconnaît comme véritable acheteur mais, selon le vœu de Robert Bourassa, n'examine pas toutes les circonstances de la transaction.

En avril 1975, Power Corporation, propriété de M. Desmarais depuis 1968, échoue dans sa tentative de contrôler Argus, le conglomerat du torontois Conrad Black, oeuvrant lui aussi dans le domaine des médias.

Le premier ministre Trudeau crée la commission royale d'enquête Bryce sur les groupements de sociétés. Trois ans plus tard, on apprend que « le problème de la concentra-

tion des entreprises au Canada est peu important comparativement au problème plus sérieux de la rareté des investissements ».

La Commission estime que la propriété mixte de médias risque « peut-être de provoquer une réduction de la concurrence » et « des dangers latents ». Mais elle suggère de confier au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) le soin d'empêcher les transactions « sur un même marché ».

Le 17 novembre 1976, au terme de la Loi sur les coalitions, la Cour Suprême du Canada constate l'absence « de la moindre preuve de déclin collectif » qu'entraîne le monopole de la famille Irving sur la totalité des quotidiens anglophones du Nouveau-Brunswick.

En février 1978, le nouveau gouvernement péquiste en poste à Québec ressuscite le projet « de stopper la concentration à son niveau actuel ». À l'automne 1979, le ministre des Communications Louis O'Neil se propose de confier à la Régie des services publics du Québec la juridiction sur ces transactions.

Trois années passent et les ministres Jean-François Bertrand et Gérard Godin travaillent sur un autre projet. Il est, lui aussi, abandonné. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec voit s'envoler ses espoirs d'obtenir une législation.

En janvier 1980, la puissante chaîne Thompson News et ses 119 journaux et périodiques canadiens, américains et britanniques, absorbe sa rivale, FP Publications, qui publie huit quotidiens au Canada anglais.

Le ministre fédéral des Corporations juge qu'il n'y a pas matière à enquête. Au terme de la loi de 1910, on ne peut faire la preuve que la fusion porte préjudice à la concurrence.

Huit mois plus tard, Southern News qui publie 14 quotidiens et possède des intérêts multimédias s'entend avec sa rivale, Thompson News, pour fermer les portes de leur quotidien respectif à Ottawa et à Winnipeg.

Les deux groupes se partagent le marché de l'une et de l'autre des deux capitales.

Une commission royale d'enquête se penche sur l'affaire. En juillet 1981, son président, M. Tom Kent, déclare que « la concurrence directe est presque disparue entre les quotidiens ».

« Il est maintenant trop tard », constate-t-il en proposant le démantèlement de certains empires. Deux ans passent et le cabinet libéral écarte ses recommandations.

Entretemps, huit accusations de conspiration, de fusion et de monopole sont portées contre Thompson et Southern. Le 10 décembre 1983, la Cour suprême de l'Ontario les acquitte devant « une preuve insuffisante pour justifier des accusations criminelles ».

En juillet 1983, le ministre libéral James S. Fleming présente un avant-projet de loi pour régir la propriété des entreprises de presse. Il se propose d'imposer des quotas sur les acquisitions, de créer un conseil de presse national et d'aider financie-

ment certains journaux.

Les grandes chaînes et les milieux de la presse obtiennent la tête du ministre et le renvoi de son projet aux calendes grecques.

En mai 1982, le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, ordonne au CRTC d'interdire l'attribution de licences de radiodiffusion à des éditeurs d'une même région, sauf si l'intérêt public le justifie.

Durant deux ans, le Conseil passe outre dans chacun des sept dossiers soumis à son attention.

Le 10 mai 1985, M. Paul Desmarais de Power déclare qu'il pourrait acquiescer à une société dans le domaine des communications.

Vingt jours plus tard, le cabinet conservateur, sur l'avis du ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, lève l'interdiction faite aux éditeurs de quotidiens.

Ainsi tombe l'appel logé par le groupe Irving en Cour suprême du Canada pour obtenir l'annulation d'une décision du CRTC qui, tout en renouvelant le permis de télédiffusion du propriétaire de tous les quotidiens anglophones du Nouveau-Brunswick, l'enjoignait de trouver rapidement une solution satisfaisante.

Le chemin est désormais libre. Et trois mois et demi plus tard, Power Corporation annonce en toute quiétude l'achat de l'empire Télé-Métropole.

À SUIVRE

◆ Élections

tions, la COMELEC, a indiqué qu'elle espérait avoir les résultats complets de Manille et quelques résultats de province, vendredi soir à minuit. Toutefois, les résultats définitifs ne deviendront officiels qu'après leur proclamation par l'Assemblée nationale philippine, au moins une semaine après le scrutin. L'Assemblée nationale est contrôlée par le KBL, le parti du président Marcos.

À la veille de l'ouverture du scrutin, le président Marcos a fait publier hier une déclaration d'un ton beaucoup plus modéré que les jours précédents, dans laquelle il fait appel au sens civique et à la tolérance des Philippins qui, dit-il, vont avoir à choisir entre deux programmes de gouvernement et non pas entre le bien et le mal.

Par ailleurs, Mmr Aquino a indiqué qu'elle n'excluait pas des actes de violence si elle perd le scrutin car le président se trouverait alors face à « un peuple en colère ».

« J'ai appelé le peuple à ne pas s'engager dans la violence », a ajouté Mme Aquino au cours d'une interview diffusée mercredi soir par la chaîne de télévision américaine ABC lors de son émission Nightline, « et jusqu'à présent, il m'a écouté », a-t-elle poursuivi, « mais maintenant, les enjeux sont énormes ».

« Si M. Marcos gagne une élection truquée, alors j'appellerai des manifestations quotidiennes », a-t-elle dit. « Si avec cela, l'effet désiré n'est pas obtenu, alors j'ai bien peur que le peuple ne m'écoutera plus ».

« S'il (M. Marcos) recourt au terrorisme ou une fraude flagrante, mes partisans pourraient finalement penser qu'un processus électoral n'est plus valable », a indiqué Mme Aquino. À la question de savoir si elle prédisait ainsi une guerre civile, M. Marcos a répondu : « Non, pas une guerre civile, aussi longtemps que je pourrai l'empêcher ».

M. Marcos ayant attaqué Mme Aquino sur ce qu'il appelle son inexpérience politique, celle-ci a indiqué qu'elle « prenait conscience du fait qu'elle était inexpérimentée », mais, a-t-elle ajouté, « il n'existe pas d'école pour les présidents » et « la crédibilité compte plus que l'expérience ». La vérité, c'est que le gouvernement Marcos a perdu toute crédibilité », a-t-elle dit.

Le président Marcos, interviewé séparément au cours du même programme, a indiqué pour sa part que les Philippins n'avaient « pas la réputation d'être bons perdants ». Interrogé sur son attitude en cas de défaite, M. Marcos a répondu qu'il « n'avait jamais pensé à cela », tout en ajoutant qu'il accepterait le verdict du scrutin en accord avec la loi condition qu'aucun élément ne soit venu annuler l'élection.

M. Marcos, qui est âgé de 68 ans, a par ailleurs démenti toutes les informations selon lesquelles il était malade, les qualifiant de « fabulations stupides et fabriquées ». Par ailleurs, il a refusé d'aborder en détail la question de sa conduite pendant la deuxième guerre mondiale, dont l'héroïsme a été contesté notamment par le quotidien New York Times.

◆ Virage

sous l'angle de l'éducation, dit-on à Québec.

Les documents que proposeront les « chefs de file » devront contenir des « propositions concrètes ».

Outre les affaires sectorielles, la délégation québécoise débat encore de la possibilité de déposer quelques projets de caractère général, dont une Fondation internationale de la francophonie. L'idée en a été lancée il y a quelques années à l'Agence de coopération culturelle et technique, dont font partie à peu près les mêmes États et gouvernements invités aujourd'hui à se réunir au sommet.

D'autres projets incluraient un « système multilatéral de bourses de perfectionnement », la création de « chantiers internationaux de la Jeunesse », la mise sur pied, localement, de « commissions ou conseils de la francophonie », représentants de milieux plus larges que les instances gouvernementales.

Selon le même document, le Québec estime que le sommet doit confier ses lendemains à l'Agence de coopération culturelle et technique, quitte à ce qu'elle doive procéder à certains « aménagements ». On sait que l'Agence, fondée en 1970 à Niamey, éprouve depuis plusieurs années de sérieux problèmes administratifs et de coordination, qui rongent la moitié de son budget, et érodent la confiance des gouvernements membres. On croit, à Québec, que le

DÉCÈS D'UN EMPLOYÉ DU CENTRE SHERATON

La CSN réclame une enquête publique de la CSST

FRANÇOIS LEMENU

« C'est pour éviter que d'autres travailleurs perdent leur vie au travail que nous réclamons à la Commission de la santé et de la sécurité, une enquête publique sur la mort de Gilles... »

Mme Louise Pépin exprimait ainsi le souhait que le décès de son fils servira à améliorer les conditions de travail des travailleurs, et particulièrement ceux de l'industrie hôtelière.

Rappelons les faits: le 28 janvier dernier, Gilles Pépin, un employé au steward du Sheraton Centre, âgé de 26 ans, est étouffé à mort par un compacteur au moment où il déchargeait une poubelle à l'arrière de l'hôtel. Depuis, la CSST fait enquête comme la loi l'y oblige, et doit déposer son rapport au cours de la semaine prochaine. Un porte-parole a indiqué hier que la CSST attend d'avoir reçu officiellement la demande d'enquête publique avant de la commenter. La CSST n'a pas l'habitude cependant de mener des enquêtes publiques. La dernière a été faite auprès de l'usine Expro de Valleyfield en automne dernier à la suite d'une

violente explosion qui a fait quelques blessés.

Mme Pépin et son mari Jacques ont expliqué hier en conférence de presse qu'ils n'avaient pas l'intention de porter des accusations contre l'employeur. Ils ont reconnu que la mort de leur fils était un accident, qui aurait pu, toutefois, être évité. Il semble en effet qu'une manette du compacteur était défectueuse — une vis manquante — et que le déclenchement d'un levier ait mené à la tragédie.

Compte tenu des circonstances de l'accident, les parents et les travailleurs de l'établissement ont donc mandaté la CSN pour demander à la CSST une enquête publique. « Notre démarche n'est pas inspirée par la haine, mais elle a un but précis, a expliqué Mme Pépin. Nous voulons qu'il y ait plus de justice, plus d'amour et d'humanité, et que les conditions de travail des travailleurs de l'hôtellerie soient améliorées. » Mme Pépin a rappelé que l'on déplorait plusieurs accidents mineurs dans cette industrie et qu'une enquête publique pourrait amener des changements.

Gilles Pépin était vice-président

du syndicat et, affirme sa mère, très estimé de ses collègues. « Il voulait implanter un syndicat qui défendrait les petits. Il avait gagné la confiance de ses collègues, même si plusieurs étaient d'origine étrangère. J'en ai vu pleurer au salon funéraire. » C'est donc pour continuer le travail de leur fils que les Pépin ont entrepris ces démarches.

Gilles Pépin était à l'emploi du Sheraton Centre depuis quatre ans, faute de mieux. Il détenait en effet un baccalauréat en lettres et suivait des cours le jour en gérontologie. Sa mort survint du reste au moment où le syndicat CSN est en instance d'accréditation devant la Cour supérieure. Cette requête en accréditation est contestée par le local 31, « un syndicat expulsé par la FTQ il y a quatre ans », rappelle Allen Gotthel, de la CSN. Celui-ci a voulu toutefois dissiper toute ambiguïté en insistant sur le fait qu'il n'y avait aucun lien entre la mort de Gilles Pépin et le local 31. Ce syndicat ne jouit pas en effet de la meilleure des réputations ! Les Pépin confirment à cet égard que leur fils n'a jamais été victime de menaces d'intimidation.

sommet pourrait enfin lui donner, à travers une mission élargie, le nouveau souffle dont elle a besoin.

Le Québec suggérera donc qu'on double les crédits de l'Agence et des autres institutions francophones, d'ici trois ans. L'ACCT a actuellement un budget de quelque \$34 millions CAN, auquel le Québec contribue \$1.1 million.

S'il ne souhaite pas la création d'une nouvelle structure, le gouvernement de M. Bourassa, nous a-t-on confié, espère toutefois la création d'un « secrétariat léger », dont la seule mission sera de préparer le prochain sommet.

Le premier ministre du Québec a déjà fait savoir qu'il entendait, à la séance de clôture, inviter les participants à le tenir à Québec même. Les sommets de la francophonie, si celui de Paris est un succès, devraient normalement avoir lieu tous les deux ans. Mais la date prévue pour le prochain, du moins celle dont la rumeur circule actuellement entre le Québec et la France, vise l'automne 1987, c'est-à-dire quelques mois avant les élections présidentielles françaises. La candidature du Québec, dans ces conditions agréables au président François Mitterrand, serait soutenue par la mère-patrie.

Jusqu'à hier encore, il restait une seule ombre dans la montée vers l'apothéose que sera le discours public de M. Bourassa à la séance de clôture, et le rendez-vous qu'il donnera à la francophonie internationale. Le futur sommet aurait-il lieu « à Québec » ou « au Québec » comme le souhaitait Ottawa, qui favorisait plutôt la ville de Montréal? La moindre nouvelle chicane Québec-Ottawa mettrait en danger le consensus déjà assez large autour de cette invitation, ont fait savoir certains pays. Le premier ministre canadien, M. Mulroney, a cédé et annoncé hier, à Montréal, que « le gouvernement du Canada a décidé d'inviter les autres pays francophones à tenir le prochain sommet francophone dans la ville de Québec ».

◆ Sommet

mier ministre canadien l'a prononcé devant un auditoire de quelque 600 personnes, oeuvrant pour la plupart dans le monde de la diplomatie ou encore, directement engagées dans l'action internationale. Dans l'auditoire, figuraient les ministres fédéraux Marcel Masse, Monique Vézina et Benoît Bouchard, ainsi qu'une dizaine de plénipotentiaires (sherpas), de passage à Montréal, précisément pour mettre au point le programme du Sommet de Paris. Après avoir passé la nuit au Ritz Carlton, M. Mulroney rencontrera ce matin l'équipe éditoriale de La Presse, puis participera à l'émission de radio « Ni noir, ni blanc », animée par Solange Chaput-Rolland et Claude Charron.

Le premier ministre a consacré une bonne partie de son allocution devant le monde de diplomatie, à faire ressortir le fait que c'est grâce à son « ouverture d'esprit » si le Sommet de Paris peut enfin avoir lieu et que le Québec puisse y jouer un rôle majeur. « Mon gouvernement a déployé toutes ses ressources pour imaginer un compromis généreux qui puisse permettre au premier ministre du Québec d'assister à un sommet francophone. Il importait, durant ces négociations, de garantir l'unité canadienne et le respect de la constitution ».

Dans les négociations opposant Ottawa et Québec dans la préparation du Sommet de Paris, l'un des points litigieux tenait au vif désir du premier ministre Bourassa d'intervenir au nom du Québec dans la séance d'ouverture. Mais M. Mulroney s'y est farouchement opposé, consentant finalement à ce que M. Bourassa prenne la parole lors de la séance de clôture. À propos de ce compromis attaché par le Québec, M. Mulroney a dit hier: « Nous avons reconnu le point de vue exprimé par le gouvernement québécois et convenu que le déroulement du sommet doit rendre compte de la réalité spécifique du Québec, point d'ancrage de la francophonie canadienne. Nous avons insisté pour que le premier ministre Bourassa puisse faire une intervention majeure à la séance de clôture publique ».

Autre point marquant du discours du chef du gouvernement fédéral, c'est cette insistance visant à établir clairement que le statut du Québec au sommet de la francophonie est le

même dont jouit le Nouveau-Brunswick. À cet égard, il a d'abord référé à une déclaration faite à Paris par le ministre québécois Gil Rémillard, par laquelle, « il exprimait sa fierté de siéger avec les représentants du Nouveau-Brunswick ». Un peu plus loin, M. Mulroney soulignait que le « compromis généreux » qui permet au Québec d'assister au sommet de la francophonie, est modelé sur celui de l'Agence de coopération culturelle et technique. « Nous avons conclu une entente de même nature avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick ».

Enfin, pour être bien certain qu'aucune ambiguïté subsiste sur la similitude des statuts des deux provinces au Sommet de Paris, M. Mulroney eût cette éloquente phrase: « J'y serai moi-même présent, à l'accompagnement des premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick, où le français est reconnu comme langue officielle ».

◆ Dollar

trole n'a pu non plus avoir d'influence. Le Canada ne tire des recettes nettes du commerce international du pétrole que de \$2 milliards, soit moins de 2% de nos exportations totales de marchandises.

Le problème du dollar canadien des derniers jours provient de l'instabilité des flux de capitaux à court terme, croit le ministre. Et il note que les activités spéculatives sont « attribuables à des interprétations erronées de notre situation économique et de l'engagement du gouvernement à poursuivre les politiques nécessaires pour soutenir » la reprise. Lorsque les sources de la viguerie de l'économie canadienne seront mieux perçues, les éléments spéculatifs disparaîtront d'eux-mêmes, a-t-il aussi souligné.

Le gouvernement canadien ne pouvait attendre que ces éléments spéculatifs disparaissent d'eux-mêmes, ce qui explique les interventions des deux derniers jours. Au cours des dernières semaines, on était intervenu en pondérant la chute du taux de change par de légères augmentations du taux d'escompte. Mercredi, la Banque du Canada intervenait toutefois solidement sur les marchés alors que M. Wilson autorisait des emprunts pour porter à \$2.4 milliards le niveau de nos réserves en devises américaines. Ce sont ces réserves qui pourraient permettre au gouvernement d'intervenir « agressivement » pour défendre le dollar.

L'opposition, si elle est d'accord avec l'intervention sur les marchés, a sévèrement critiquée toutefois la hausse élevée du taux d'escompte d'hier. L'écart entre les taux d'intérêt canadien et américain atteint maintenant trois points.

Le chef du NPD, Ed Broadbent, a rappelé la hausse des taux d'intérêt pour défendre le dollar avait été la politique libérale. Elle a échoué et elle échouera encore, a-t-il prédit. Chaque hausse de un point des taux d'intérêt équivaut à une perte de 25.000 emplois, a-t-il lancé en citant par ailleurs le ministre Sinclair Stevens lorsqu'il était député de l'opposition.

Il est vrai que l'économie canadienne se comporte bien, a convenu le chef néo-démocrate. Le problème du dollar est la mainmise des intérêts étrangers sur l'économie canadienne, ce qui a entraîné des sorties de capitaux de \$5.2 milliards l'an dernier, soit une augmentation de 44% par rapport à l'année précédente. Ces sorties de capitaux sont constituées notamment des dividendes payés aux actionnaires étrangers.

Pour le critique libéral des finances, Don Johnston, le ministre a agi trop rapidement en laissant la Banque du Canada hausser de 0.67 point son taux d'escompte. L'intervention massive de mercredi sur les mar-

chés avait eu son effet et il aurait dû attendre pour mesurer mieux la portée à moyen terme de cette intervention quitte à réintervenir plutôt que de pénaliser les consommateurs par une autre hausse d'intérêt. M. Johnston évalue le coût de la hausse d'hier du taux d'escompte à \$600 par année de plus pour le consommateur moyen qui renouvellera cette semaine son hypothèque.

Qualifiant la déclaration du ministre d'insignifiante, M. Johnston l'a comparée à un roman d'Agatha Christie. Le ministre cherche un coupable, a-t-il dit, affirmant qu'on n'avait pas besoin d'un Hercule Poirot pour le trouver. Que le ministre regarde dans un miroir, il le verra face à face, a-t-il lancé. Selon lui, les spéculateurs ne « jouent » pas sans raison sur le dollar canadien. Si l'économie canadienne est bonne comme le prétend le ministre, il doit y avoir une faiblesse et c'est l'incohérence des politiques conservatrices, prétend-il.

◆ Duvalier

Le gouvernement canadien serait alors obligé d'étudier sa requête. On ne pourrait l'expulser aussi longtemps qu'il n'aurait épuisé tous les recours juridiques. Mais, indique un fonctionnaire du ministère de l'Immigration, faudrait-il pour cela qu'il réussisse à entrer au Canada.

Par ailleurs, le président haïtien Jean-Claude Duvalier n'a pas non plus demandé aux États-Unis à venir s'installer dans ce pays, ont indiqué hier les autorités américaines.

Le président Reagan a lui-même souligné, hier, que M. Duvalier n'avait pas demandé à venir aux États-Unis comme l'indiquaient certaines informations. « À ma connaissance, il n'y a pas eu de demandes de cet ordre », a-t-il dit.

En réponse à une question d'un journaliste sur ce qu'il comptait faire en ce qui concerne la situation en Haïti, M. Reagan s'est borné à déclarer : « Tout ce que nous pouvons faire, c'est garder les yeux ouverts pour voir s'il y a un moyen de leur venir en aide ». La Maison-Blanche avait annoncé à tort, la semaine dernière, la chute du régime Duvalier.

Comme on l'interrogeait sur l'existence de contacts entre les autorités américaines et Haïti pour trouver un endroit où M. Duvalier pourrait trouver refuge, ailleurs qu'aux États-Unis, le porte-parole s'est refusé à tout commentaire sur ce point.

Il a toutefois ajouté que les contacts se poursuivaient avec le gouvernement d'Haïti comme avec tout autre gouvernement ayant des relations avec les États-Unis.

D'autre part, les commerces fermés depuis les manifestations du 31 janvier à Port-au-Prince ont rouvert hier matin, respectant ainsi l'obligation qui leur avait été rappelée par le gouvernement sous peine de prison, d'amendes et d'expulsion pour les étrangers.

Enfin, l'archevêque de Port-au-Prince, Mgr François Wolf Ligonde, a lancé un appel au calme dans une lettre pastorale rendue publique hier. Il a aussi fait part de son angoisse devant les incarcérations récentes dont celles d'un prêtre et de jeunes laïcs.

32,9% des Québécois vont à la messe le dimanche

MARIE LAURIER

Peu de changement s'est produit dans l'évolution de la pratique dominicale des catholiques québécois adultes ces derniers six mois. Elle reste relativement stable et figée: 32,9% des Québécois catholiques disent assister à des cérémonies religieuses une fois par semaine. Quelque 1,742 personnes ont été rejointes et leurs réponses ressemblent sensiblement à celles qui étaient recueillies à l'automne de 1985.

C'est ce qui ressort du sondage omnibus bi-annuel effectué par l'Université de Montréal concernant ce créneau d'ordre socio-démographique sur la pratique religieuse. La fréquentation hebdomadaire de l'église par les répondants qui se disent catholiques est la plus élevée, alors que 211 d'entre eux ou 12,1% affirment assister à des cérémonies religieuses une fois par mois, 470 (27%) quelques fois par année, 289 (16,6%) rarement et 198 (11,3%) jamais.

Cette enquête effectuée auprès

de catholiques de 18 ans et plus révèle encore une fois que c'est en province et non dans la métropole que l'assiduité aux cérémonies religieuses chaque semaine est la plus forte: 38,6% en province, 36,5% à Québec et 25,6% à Montréal.

Les adultes rejoints devaient répondre à deux questions: l'identification de leur religion et la fréquence de leur assistance à des cérémonies religieuses chaque semaine, tous les mois, quelques fois par année, rarement ou jamais. À Montréal, 10,5% des 1,742 personnes sondées disent aller à l'église une fois par mois, 27% quelques fois par année, 21,9% rarement et 14,7% jamais. À Québec, 36,5% des répondants vont à la messe chaque dimanche, 10,6% une fois par mois, 32,9% quelques fois par année, 11% rarement et 8,9% jamais. Ailleurs en province, 38,6% des catholiques se retrouvent chaque dimanche à la messe, 14% une fois par mois, 24% quelques fois par année, 13,6% rarement et 9% jamais.

AUJOURD'HUI

La librairie Hermès vous convie à venir rencontrer Paquette Villeneuve, auteur de Retour I, journal d'émotions, publié aux éditions Leméac. Rendez-vous de 17 h à 19 h au 1120, avenue Laurier ouest, 274-3669.

Les étudiants du département de sciences et technologies des aliments de l'Université Laval, avec la collaboration du bureau de l'extension de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, organisent, ces vendredi et samedi, un colloque sur « les transferts technologiques de l'industrie alimentaire ».

L'école Rudolf-Steiner vous invite à des journées « portes ouvertes », ce vendredi à 20 h. Mme Irène François donnera une conférence dont le thème sera « L'éducation de l'an 2000: un combat », et ce samedi, de 10 h 30 à 16 h. Les visiteurs pourront voir l'exposition des travaux des enfants et rencontrer les professeurs. La chorale des parents et l'ensemble instrumental des enfants ouvriront l'exposition à 10 h 30, 334-1391.

Le centre d'activités physiques du collège Marie-Victorin organise une fin de semaine de plein air dans le magnifique parc de la Gattineau. L'invitation s'adresse particulièrement aux amateurs de ski de fond, 322-6383.

L'université McGill et le Centre de relations industrielles vous convient à un

briefing d'une journée sur « la nouvelle législation en santé et sécurité au travail: une stratégie positive pour la gestion des coûts ». Rendez-vous au salon Westmount du Bonaventure-Hilton.

Si vous voulez pouvoir mettre votre griffe personnelle sur vos papiers et tissus, inscrivez-vous au stage de « pression, impression et surimpression », qui se tiendra au Centre Pierre-Charbonneau (3000, rue Viau), 845-0731.

Le Centre interculturel Monchalin vous invite à une soirée sur la contribution du centre aux questions « vitales » de l'heure: la paix, la famine en Éthiopie, les droits de l'Homme, le mouvement féministe, la crise économique, le développement, le racisme, l'apartheid, etc. Rendez-vous au centre (4917, rue Saint-Urbain), 288-7229.

Il est possible d'aller faire du ski de fond en métro au canal de Lachine. À 200 mètres du métro Charlevoix, 11 km de pistes sont accessibles. Parcs-Canada transforme chaque année la piste cyclable en piste de ski de fond éclairée tous les jours jusqu'à 22 h, 283-6054.

De ce vendredi soir au dimanche 9 février, à la salle du Gesù (1200, rue de Bleury), le père Gérard Desrochers animera une retraite charismatique d'entrée au Carême sur le thème: « Terre, jubile! car Yahvé console son peuple ». 353-3038.



7 février

par la PC et l'AP

1985: quatre officiers de la police secrète polonaise sont inculpés du meurtre du père Jerzy Popiełuszko, qu'ils avaient enlevé le 19 octobre 1984.

1984: l'astronaute américain Bruce MacDonald devient le premier homme à se déplacer librement dans l'espace, sans aucune attache à la navette Challenger, dont il s'éloigne de près de 200 mètres.

1983: des débris radioactifs provenant d'un satellite soviétique équipé d'un générateur nucléaire retombent dans l'Atlantique, au large des côtes du Brésil.

1973: constitution aux États-Unis d'une commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire du Watergate.

1971: les astronautes de la cabine américaine Apollo 14 reviennent vers la Terre, après une exploration de la Lune.

1932: les pays scandinaves, la Belgique et la Hollande conviennent d'une coopération économique.